



Condition de placement d'un enfant

Par **Vrushnak**, le **18/12/2013** à **18:18**

Bonjour, je vis actuellement avec ma compagne et ses deux filles dans une maison acquise dans l'année avec pas mal de travaux à effectuer et en cours. Ma compagne ayant des problèmes permanents avec le père de sa dernière (qui n'a plus de droits) craint en permanence que celui-ci lui ne mette sur le dos une énième enquête sociale et que, vu l'état de la maison, en chantier perpétuel, on lui retire la garde de ses enfants pour les placer en foyer (sans nouvelles du premier père et le second étant déclaré "inapte"). Pour ma part je ne cherche qu'à adapter l'habitation afin de loger, à terme, tout mon petit monde dans les meilleures conditions possibles, mais il faut du temps.... Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les conditions dans le contexte actuel qui pourrait inciter/ permettre aux services sociaux le placement en foyer de ses enfants? D'avance merci pour vos réponses et tout lien vers les textes de loi et jurisprudences.